

||| ÉDITO

POUR NOTRE FEDERATION !

Tous les trois ans, la FSU tient congrès.

C'est le moment de faire le point sur les trois années passées et de mettre en débat l'avenir de notre fédération.

La FSU est en permanence un lieu de débat entre les syndicats nationaux, les courants de pensée et les sections départementales afin de construire l'outil le plus efficace possible - d'où les fenêtres qui vous sont proposées sur le rapport d'activité.

La FSU n'est pas la propriété de quelques militants expérimentés.

Chacun a sa place dans notre fédération, encore faut-il la prendre. La FSU vous invite à participer massivement au vote qui est organisé du 8 au 29 novembre 2012.



F.S.U.

Le secrétariat académique

Sommaire

P 1 :	Édito
P 2 :	Modalités de vote
P 4 :	vote FSU : l'affaire de tous
Annexe :	bulletin de vote

ATTENTION !

Le vote est organisé dans les établissements pour tous les collègues en activité (sauf les "isolés"), adressez-vous à votre secrétaire de S1 ou à votre trésorier pour voter.

CONSIGNES AUX ADHERENTS

La FSU réunira son 7ème congrès national en février à Poitiers. Chaque syndiqué a reçu dans l'US n°724 du 20 octobre 2012 les professions de foi des différentes listes.

Chacun a au moins TROIS votes à émettre :

- orientation fédérale nationale
- rapport d'activité fédérale national
- les fenêtres

Les listes et les professions de foi sont consultables dans le numéro 163 de POUR du mois d'octobre 2012.

ATTENTION : *il est indispensable d'utiliser le bulletin de vote académique envoyé dans les établissements et adressé aux isolés par courrier séparé. N'hésitez pas à contacter le Snes Rouen si vous ne l'avez pas reçu.* !

→ QUI PEUT VOTER ?

- les syndiqués à jour de la cotisation 2011-2012, sauf s'ils ont fait connaître leur démission avant la date du scrutin ;
- tout nouvel adhérent qui au moment du vote aura acquitté sa cotisation 2012-2013

Attention ! Toute prise en compte par un établissement du vote de collègue(s) non syndiqué(s) entraîne l'annulation de la totalité du vote de l'établissement.

→ PERIODE DE VOTE

Le scrutin ne peut être clos avant le jeudi 29 novembre 2012 au soir, sauf si tous les adhérents ont voté.

L'objectif doit être d'assurer la plus forte participation au vote.

→ DEPOUILLEMENT DANS L'ETABLISSEMENT ET TRANSMISSION DES RESULTATS

Le dépouillement a lieu dans l'établissement après clôture du scrutin.

Il faut veiller à ne dépouiller que les votes des adhérents ayant réglé leur cotisation et émargé sur les listes et sur l'enveloppe extérieure. Sinon, le vote entier de l'établissement pourrait être annulé.

Le dépouillement et l'envoi des résultats à la section académique doivent être faits le plus rapidement possible afin qu'ils parviennent à la section académique avant la commission de dépouillement.

Le secrétaire, le trésorier, les membres de la commission de dépouillement (si possible établir le P.V. à plusieurs syndiqués). Les procès verbaux de dépouillement, la liste d'émargement et le cas échéant les enveloppes signées des votes par correspondance éventuels doivent être envoyés rapidement à la section académique.

Envoyer l'original du PV de dépouillement et de la liste d'émargement au SNES (14 bd des Belges 76000 ROUEN).

Les votes non parvenus au SNES le jour de la commission de dépouillement ne seront pas pris en compte. Cette commission aura lieu le 07 décembre.

➔ COMMENT VOTER ?

QUI ?

- les collègues en poste dans un établissement ;
- les remplaçants en poste.

- les collègues isolés (retraités, CNED, arrêt maladie...) ;
- les remplaçants sans affectation au moment du vote.

COMMENT ?

DANS L'ÉTABLISSEMENT

Le bureau (trésorier, secrétaire de S1) de chaque établissement (lycée, collège, CIO) dresse la liste des adhérents à jour de leur cotisation au moment de l'ouverture du vote sur la feuille d'émargement reçue par chaque secrétaire d'établissement.

Le Secrétaire d'établissement organise le vote à bulletin secret, sous double enveloppe.

Les bulletins de vote (photocopier le bulletin contenu dans ce Rouen-SNES) doivent être glissés dans une enveloppe vierge.

Celle-ci est à son tour glissée dans une enveloppe cachetée avec indication du nom de l'adhérent et sa signature.

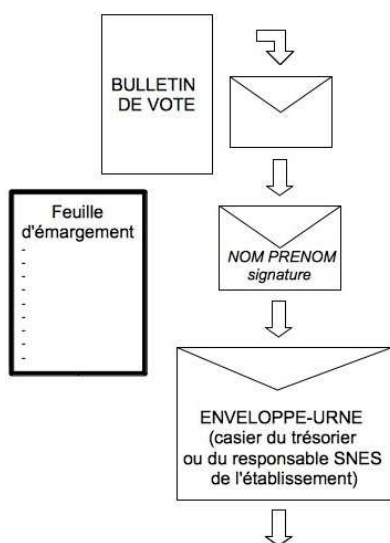
Chaque votant, outre cette enveloppe extérieure, doit signer obligatoirement la liste d'émargement.

PAR CORRESPONDANCE

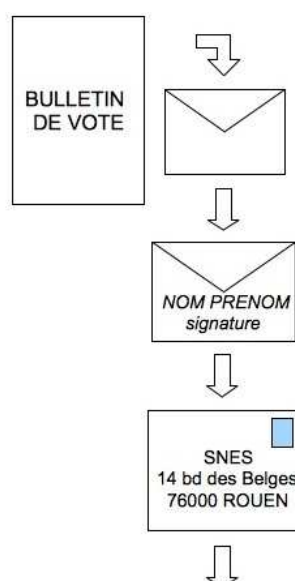
Ces adhérents enverront leurs votes au siège du SNES, 14 bd des Belges 76000 ROUEN, sous triple enveloppe, la seconde portant le nom, l'indication de leur établissement et leur signature.

Le scrutin est ouvert et clos dans les mêmes conditions et aux mêmes dates que pour les votes en établissement.

Pour les adhérents qui auraient réglé leur cotisation dans un autre établissement à la suite d'un changement d'affectation (TZR par exemple) le bureau du S.1. mentionnera sur la liste d'émargement l'établissement où la cotisation a été versée. En cas de doute sur le versement de la cotisation d'un syndiqué ou sur son inscription effective sur un bordereau de trésorerie, ne pas dépouiller le vote : le joindre sous double enveloppe signée à la section académique, qui le dépouillera après vérification.



envoi de la liste d'émargement et du PV de dépouillement au SNES



dépouillement au local du SNES

VOTE FSU : L'AFFAIRE DE TOUS

Du 8 au 29 novembre, chaque syndiqué s'exprime :

- sur le rapport d'activité national de la FSU,
- pour une liste et une orientation,
- sur les fenêtres.

Comme tous les adhérents des autres syndicats de la FSU, les syndiqués du SNES sont appelés à porter une appréciation sur 3 années d'activité de la FSU et à s'exprimer pour une des listes et orientations proposées.

Ce vote fédéral, comme tous les votes au SNES, est organisé dans la section d'établissement/S1, qui le met en place en distribuant à chaque adhérent le bulletin de vote et les enveloppes, en affichant la liste d'émargement.

C'est l'affaire de tous les syndiqués, parce que la FSU est l'une des rares organisations à garantir le vote direct des adhérents de ses syndicats et le droit à l'expression pluraliste. Ce vote se situe également dans la phase de préparation du 7^e congrès national de la FSU qui se tiendra en février 2012, précédé par les congrès départementaux, dans l'Eure le 15 et 16 janvier à Evreux, et en Seine-Maritime le 23 et 24 janvier à Rouen.

